

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiare</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour- contre-abstentions)</i>
					de l'Organisation des Nations Unies	

^a Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Égypte, Émirats arabes unis, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

^b La France était représentée par son ministre des affaires étrangères et du développement international ; l'Espagne par son ministre des affaires étrangères et de la coopération ; l'Angola par son secrétaire d'État chargé des affaires extérieures ; le Chili par le directeur général de la politique étrangère du Ministère des affaires étrangères ; le Royaume-Uni par son sous-Secrétaire d'État parlementaire au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth.

24. La situation concernant l'Iraq

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 12 séances, adopté deux résolutions et publié deux déclarations de son président concernant la situation en Iraq. Il a régulièrement entendu des exposés présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour Iraq (MANUI) sur la situation sur le terrain, les activités de la MANUI et les mesures prises pour rechercher les nationaux koweïtiens et ceux d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Il a entendu des exposés présentés par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence sur les aspects humanitaires du conflit et par le Haut-Commissaire des

Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Iraq et les violations graves des droits de l'homme qui auraient été commises par l'organisation terroriste connue sous le nom de l'« État islamique Iraq et du Levant ». Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé au Conseil sur les tensions provoquées par le déploiement accru de troupes turques dans le nord de l'Iraq.

Par ses résolutions 2169 (2014) et 2233 (2015), le Conseil a prorogé le mandat de la MANUI pour une période d'un an à chaque fois⁸⁰.

⁸⁰ Pour plus d'informations sur le mandat de la MANUI, voir la section II (Missions politiques et missions de consolidation de la paix) de la dixième partie.

Séances : la situation concernant l'Iraq

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiare</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour- contre-abstentions)</i>
S/PV.7093 10 janvier 2014			Iraq		Iraq	S/PRST/2014/1
S/PV.7149 27 mars 2014	Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/190)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	Iraq, Représentant spécial	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2014-2015

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/191)					
S/PV.7224 23 juillet 2014	Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/480)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général	Iraq, Représentant spécial	
	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2014/485)					
S/PV.7230 30 juillet 2014	Troisième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/480)	Projet de résolution présenté par les États-Unis (S/2014/540)				Résolution 2169 (2014) 15-0-0
	Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/485)					

**Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité
du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour- contre-Abstentions)</i>
S/PV.7271 19 septembre 2014			25 États Membres ^a	Représentant spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil ^b , tous les invités ^c	S/PRST/2014/20
S/PV.7314 18 novembre 2014	Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/774) Quatrième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2014/776)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	Tous les invités	
S/PV.7383 17 février 2015	Cinquième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/70) Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/82)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général	Iraq, Représentant spécial	
S/PV.7443 14 mai 2015	Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général, Secrétaire générale adjointe aux affaires	Tous les invités	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2014-2015

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/298) Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) (S/2015/305)			humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence		
S/PV.7489 22 juillet 2015	Septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/518) Quatrième rapport établi par le Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/530)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général	Iraq, Représentant spécial	
S/PV.7495 29 juillet 2015	Septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/518) Quatrième rapport établi par le Secrétaire	Projet de résolution présenté par l'Angola, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Jordanie et le Royaume-Uni (S/2015/570)				Résolution 2233 (2015) 15-0-0

**Première partie. Examen des questions relevant de la responsabilité
du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour- contre-abstentions)</i>
	général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2169 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/530)					
S/PV.7556 11 novembre 2015	Premier rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2233 (2015) du Conseil de sécurité (S/2015/819) Huitième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2015/826)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général	Iraq, Représentant spécial	
S/PV.7589 18 décembre 2015	Lettre datée du 11 décembre 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/963)		Iraq, Turquie	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les invités ^d	

^a Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Bahreïn, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Finlande, Géorgie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Liban, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République arabe syrienne et Turquie.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau Séances : la situation concernant l'Iraq)

- ^b L'Argentine était représentée par son vice-ministre des affaires étrangères ; l'Australie par sa ministre des affaires étrangères ; le Tchad par son ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine ; le Chili par son vice-ministre des affaires étrangères ; la France par son ministre des affaires étrangères ; la Jordanie par son ministre des affaires étrangères et des expatriés ; le Luxembourg par son ministre des affaires étrangères et européennes ; le Rwanda par sa ministre des affaires étrangères et de la coopération ; le Royaume-Uni par son sous-Secrétaire d'État parlementaire au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth ; les États-Unis par leur secrétaire d'État.
- ^c L'Allemagne, Bahreïn, le Canada, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Géorgie, l'Iraq, l'Italie, la Norvège, Oman, les Pays-Bas, le Qatar et la Turquie étaient représentés par leurs ministres des affaires étrangères ; la Belgique par son ministre d'État ; le Danemark par son secrétaire d'État permanent aux affaires étrangères ; la Finlande par le secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères ; la République islamique d'Iran par le vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires internationales et juridiques ; le Japon par le vice-ministre parlementaire japonais des affaires étrangères.
- ^d L'Iraq était représenté par son ministre des affaires étrangères.

Questions thématiques

25. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances, adopté deux résolutions et publié une déclaration de son Président au titre de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Durant ces séances, il a examiné plusieurs thèmes, y compris les nouvelles tendances en matière de maintien de la paix, l'évolution des partenariats régionaux et le rôle de la police dans le maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la protection des civils. L'examen a notamment porté sur les nouvelles tendances suivantes : l'établissement de mandats plus fermes et multidimensionnels, la coopération entre missions et l'utilisation des nouvelles technologies.

Le Conseil a adopté deux déclarations de son Président concernant le rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix »⁸¹ et auxdites recommandations

formulées dans le rapport du Groupe de haut niveau⁸². La première déclaration a été adoptée le 25 novembre 2015 au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales »⁸³. Dans la deuxième déclaration, qui a été adoptée le 31 décembre 2015 au titre de la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies », le Conseil a pris note de l'avis du Groupe indépendant de haut niveau et du Secrétaire général, à savoir que l'absence de dialogue au moyen de consultations entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat a suscité le mécontentement de toutes les parties et eu des répercussions sur l'exécution des mandats⁸⁴.

Il a également entendu les commandants de forces et les chefs de police de plusieurs opérations de maintien de la paix exposer les difficultés qu'ils rencontraient sur le terrain.

⁸¹ S/2015/682.

⁸² S/2015/446.

⁸³ S/PRST/2015/22 ; voir également la section 39 de la première partie.

⁸⁴ S/PRST/2015/26, deuxième paragraphe.

Séances : opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre-abstentions)
S/PV.7196 11 juin 2014	Nouvelles tendances Lettre datée du 1 ^{er} juin 2014, adressée au Secrétaire général par le		31 États Membres ^a	Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités ^b	